

# 56<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

## 70<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 23 au 27 septembre 2018

---

CD56.R1  
Original : anglais

### **RÉSOLUTION**

#### **CD56.R1**

#### **RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES**

##### **LE 56<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,**

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions fixées (documents CD56/12 et Add. I), de même que la résolution adoptée lors de la 162<sup>e</sup> session du Comité exécutif quant à la situation du recouvrement des contributions fixées ;

Notant qu'aucun État Membre n'est redevable d'arriérés de contributions fixées dans la mesure où il pourrait être soumis à l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Notant qu'en date du 23 septembre 2018, 18 États Membres ne se sont acquittés d'aucun versement au titre de leurs contributions fixées pour 2018,

#### **DÉCIDE :**

1. De prendre note du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CD56/12 et Add. I).
  2. De féliciter les États Membres pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation en faisant des efforts pour régler leurs arriérés de contributions.
  3. De remercier les États Membres qui se sont déjà acquittés de leurs paiements pour 2018 et d'exhorter les autres États Membres à s'acquitter de toutes leurs contributions fixées impayées dès que possible.
-

4. De demander à la Directrice.
  - a) de continuer à rechercher des mécanismes qui accroîtront le taux de recouvrement des contributions fixées ;
  - b) d'informer le Comité exécutif de la façon dont les États Membres respectent leurs engagements quant au paiement des contributions fixées ;
  - c) de faire un rapport au 57<sup>e</sup> Conseil directeur sur la situation du recouvrement des contributions fixées pour 2019 et pour les années antérieures.

*(Deuxième réunion, le 23 septembre 2018)*